

“ PCP : la reprise en main par les États membres s'opère dans le plus grand secret ”

par **Stéphan Beaucher**

On nous cache tout. Des groupes informels décident de la mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP), accuse Stéphan Beaucher, consultant en politiques publiques de gestion des pêches, qui a coordonné en France la coalition européenne d'ONG Ocean2012. Il appelle les ministres à la transparence.

Qui connaît Scheveningen ? Et parmi ceux qui ont entendu parler de cette station balnéaire des Pays-Bas, qui connaît le mystérieux « groupe de Scheveningen » ? Et pourtant... Les membres de cette confrérie occulte (quelques ministres en charge de la pêche) sont en train de nous tricoter une politique commune de la pêche (PCP) à la sauce « intérêts nationaux ». Et des « groupes de Scheveningen », il en existe pour tous les bassins, toutes les pêcheries (Méditerranée, Adriatique, Baltique, Atlantique sud...).

Revenons brièvement sur la nouvelle PCP (règlement UE 1380/2013 du 11 décembre 2013) et sur un de ses aspects particuliers : la transparence des processus de décision. L'article 3.f du règlement de base inclut dans les principes de bonne gouvernance « la participation appropriée des parties prenantes, en particulier les conseils consultatifs, à toutes les étapes, de la conception à la mise en œuvre des mesures ».

Rien d'étonnant à cela : le corpus législatif préexistant était déjà abondamment fourni. La convention d'Aarhus (25 juin 1998) ratifiée par la France (loi 2002-285 du 22 février 2002) prévoyait déjà qu'en matière d'environnement « les citoyens doivent avoir accès à l'information et être habilités à participer au processus décisionnel ».

Le traité de Lisbonne (décembre 2007) énonce pour sa part les trois piliers de la gouvernance démocratique : égalité, démocratie représentative

(le Parlement européen) et démocratie participative (la société civile dans son ensemble). Parallèlement, la précédente réforme de la PCP avait consacré la mise en place des conseils consultatifs régionaux (cf. décision 2004/585/EC du 19 juillet 2004) qui, déjà, constituaient des instances de débat et de concertation entre les acteurs de la filière et le « reste du monde » (ONG environnementales, associations à vocation naturaliste, pêcheurs récréatifs...).

Pour le monde de la pêche, celui des opérateurs privés et des décideurs politiques, qui historiquement et culturellement éprouve une réticence voire une défiance à l'égard de la transparence, ces réaffirmations successives de la nécessité d'ouvrir le débat constitue une tuile. Comment donc ? On va devoir prendre en compte l'avis de non-pêcheurs pour définir la feuille de route vers le rendement maximal durable pour tous les stocks en 2020, pour élaborer notre plan d'élimination des rejets en mer ?

“ Ces groupes fermés fonctionnent sans agenda. ”

D'où l'idée qui a germé dans les esprits de nos ministres : créer des « clubs » dans lesquels on discute, on préfigure la mise en place de la réforme. Pourquoi pas, dès lors que les choses se passeraient dans la transparence ? Or c'est tout le contraire :



« L'absence de transparence pose la question de la légitimité des groupes », assure Stéphan Beaucher.

ces groupes très fermés fonctionnent sans qu'aucun agenda, aucun ordre du jour ni aucun compte rendu ne soit diffusé en dehors de la liste des heureux élus. C'est ainsi que les États membres sont en train de se concocter leur interprétation des textes votés par le Parlement européen et approuvés par le Conseil des ministres européens des pêches. Outre qu'elle frise le déni de démocratie, dans la mesure où elle ignore dédaigneu-

sement les textes évoqués plus haut, cette absence totale de transparence pose également la question de la légitimité de ces groupes et des décisions qu'ils prennent.

Tout au long de l'interminable processus de réforme (5 ans !), pas un intervenant qui n'ait le mot « durable » à la bouche. La durabilité commence par la transparence, nos ministres semblent l'avoir totalement oublié. Ils ont également oublié que

la pêche est sans doute la dernière activité de cueillette, en ce qu'elle s'exerce sur un stock sauvage dont on ne maîtrise pas les dynamiques de population. Pour cette raison et plus que toute autre, elle suppose une bonne dose d'éthique. Or l'éthique ne peut se satisfaire de mesures politiques discutées dans le secret et adoptées en catimini.

Messieurs les ministres des Pêches, ouvrez les portes de vos conciliabules !



LA BOUTIQUE marine

Pour la fête des pères, faites vous plaisir...

Le nouveau catalogue de la Boutique marine vient de paraître.

Disponible **gratuitement** sur www.laboutiquemarine.fr
au 02.99.32.58.47 ou auprès de c.besnard@infomer.fr

